
OBLIGATION DE TENUE D'UN REGISTRE

En application des différents décrets en cours, nous sommes dans l'obligation de tenir un registre des personnes présentes qui doit mentionner :

- les **NOMS, PRENOMS** et **ADRESSE** de chaque exposant
- la Nature, le Numéro, et la date de délivrance de la **PIECE D'IDENTITE** produite avec la mention de l'autorité qui l'a établie
- la mention de la remise d'une **ATTESTATION SUR L'HONNEUR** de non participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le : À :

Adresse :

CP : Ville :

Tel (si possible) portable : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le : Par :

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du code du commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal)

Fait à LEHON le

Signature :